



VIVRE SAINT-PREST AUTREMENT

Phase 2 du projet “Cœur de Village” : une décision controversée

Alors que la commune s'apprête à engager près de 2,8 millions d'euros dans la deuxième phase du projet “Cœur de Village”, plusieurs voix s'élèvent pour dénoncer un manque de transparence et une vision jugée déconnectée des priorités locales.

Un projet lancé sans consultation citoyenne

Premier point de crispation : l'absence totale de concertation avec les habitants. Aucun échange en amont pour connaître leurs envies, leurs attentes ou leurs besoins. Ce projet, censé façonner le cœur du village pour les années à venir, n'a pourtant pas été nourri par ceux qui y vivent au quotidien.

Des élus mis devant le fait accompli

Même constat du côté des élus municipaux. En décembre 2023, lors d'un conseil, certains ont découvert le projet au dernier moment. Il leur a été demandé de voter un avenant n°6 de 1,7 million d'euros, en quelques minutes, sans avoir accès aux cinq avenants précédents. Un mode de gouvernance jugé problématique : deux ou trois personnes auraient porté ce projet, sans réel débat au sein du conseil. Une occasion manquée de bénéficier d'un regard collectif, d'apporter des ajustements ou des mises en garde.

Un coût élevé, un symbole menacé

Au-delà de la méthode, le fond du projet suscite lui aussi de vives interrogations. En plus du grand jardin prévu, la deuxième phase envisage la destruction du foyer communal, pour le reconstruire à seulement 50 mètres de là. Un projet qui avait déjà été abandonné, jugé trop coûteux et sans véritable justification. Il réapparaît, avec une facture supplémentaire de 1,1 million d'euros prévue pour 2033.

Une réunion a posteriori aux allures de coup de com'

Ironie de la situation : maintenant que les décisions sont actées, une réunion publique thématique est organisée. Une démarche perçue par beaucoup comme une opération de communication déguisée, à quelques mois des élections municipales. Une tentative de justifier l'injustifiable, de donner l'illusion d'un dialogue quand tout a déjà été tranché en amont. Une forme de propagande qui ne trompera pas les plus attentifs.

Des priorités oubliées ?

Car pendant ce temps, des besoins essentiels restent ignorés : certaines familles vivent encore sans tout-à-l'égout, et sans trottoirs pour se déplacer en sécurité.

Alors que certains pans du territoire manquent de services de base, le choix de concentrer près de 3 millions d'euros sur un jardin et un bâtiment déplacé passe mal.

Un appel à la transparence et à la cohérence

Ce débat ne porte pas sur l'investissement en lui-même, mais sur la manière de construire l'avenir communal avec les habitants, dans la transparence, et au service de l'intérêt général. Il est encore temps de faire entendre une autre voix. Celle du dialogue, de la mesure, et des vraies priorités.

Budget : alerte sur la dette communale

Lors du conseil municipal consacré au budget, une élue a attiré l'attention sur une note d'alerte figurant dans les annexes du Compte Financier Unique (CFU). Il s'agit d'un soldé négatif dans la rubrique intitulée « couverture de l'annuité de la dette par les ressources propres - petit équilibre ». Concrètement, cette mention indique que la commune ne couvre plus sa dette annuelle avec ses ressources propres.

Qu'est-ce que l'annuité de la dette ?

L'annuité de la dette correspond au montant total que la collectivité doit rembourser chaque année pour ses emprunts. Elle comprend la part d'intérêts versée aux prêteurs, ainsi que la part de capital (remboursement du prêt initial) prélevée annuellement. En d'autres termes, chaque année la commune paie une somme fixe qui intègre à la fois une tranche du capital emprunté et les intérêts dus. Cette échéance est inscrite chaque année au budget de fonctionnement et d'investissement ; elle représente une charge obligatoire pour la collectivité.

Couverture de l'annuité par les ressources propres : de quoi s'agit-il ?

En gestion communale, un principe fondamental veut qu'un emprunt ne serve pas à payer l'annuité de la dette. Au contraire, l'annuité doit être financée par les recettes propres de la commune (impôts locaux, taxes, dotations de l'État, etc.) et par ses éventuelles réserves ou épargnes accumulées au fil du temps. On parle de « couverture de l'annuité par les ressources propres ». Cela signifie que la commune paie sa dette avec ses ressources internes et non avec de nouveaux emprunts. Si, à l'inverse, la commune n'a pas assez de recettes pour régler cette annuité, le



VIVRE SAINT-PREST AUTREMENT

CFU signale ce déséquilibre par un «petit équilibre» négatif dans la ligne concernée.

Que signifie ce déséquilibre ?

Ce solde négatif repéré dans le CFU constitue un signal d'alerte financier. Il signifie notamment :

- Emprunt pour emprunt : la commune est amenée à recourir à de nouveaux emprunts (ou à des lignes de trésorerie) pour payer ses échéances, au lieu de les financer sur ses recettes courantes. En clair, on emprunte pour rembourser d'autres emprunts, ce qui aggrave la charge de dette.

- Réduction de l'autofinancement : les ressources régulières étant déjà absorbées par la dette existante, la capacité à investir dans de nouveaux projets ou à constituer une épargne de précaution est fortement réduite. La commune dispose de moins de marge pour financer des dépenses d'investissement futures.

- Trésorerie très tendue : la collectivité a une marge de trésorerie très réduite pour faire face à ses dépenses courantes. Cela peut mener à des retards de paiement (fournisseurs, salaires, etc.) ou au recours à un découvert bancaire pour boucler les fins de mois.

- Alerte préfectorale : en cas de déséquilibres persistants, les services de l'État (préfet, trésorerie) pourraient renforcer leur contrôle sur les finances de la commune ou la placer sous surveillance, pour éviter un risque de surendettement.

En somme, ce déséquilibre budgétaire est un avertissement clair sur la santé financière de la collectivité. Il appelle à la vigilance : la commune devra sans doute réduire ses dépenses courantes, renégocier ses emprunts ou trouver des recettes nouvelles pour restaurer son équilibre budgétaire. Si rien n'est fait, cette situation de trésorerie très tendue pourrait conduire à de sérieuses difficultés financières, immédiates ou à venir.

Un signal d'alerte... que personne n'a voulu voir

Malgré la gravité du constat, aucun échange, aucune question, aucune demande de clarification n'a émergé du reste des élus de la majorité. Le compte administratif a été voté sans débat, comme si cette alerte ne méritait ni réflexion, ni prudence.

Ce silence interroge. Ce réflexe d'alignement systématique sur les décisions de l'exécutif communal - "il saute du pont, je saute du pont" - finit par desservir profondément la commune. À force de ne plus penser par soi-même, on accepte des décisions potentiellement dangereuses sans les discuter, sans les comprendre, et surtout sans les anticiper.

Cela fait plusieurs années que des élus tirent la sonnette d'alarme sur la fragilité des finances. Cette mention officielle, posée noir sur blanc, ne laisse plus place au doute. Et pourtant, l'aveuglement demeure.

Le kiosque à pizza : un projet mal préparé

La municipalité a voulu imposer un kiosque à pizza devant la boîte de nuit en faisant fi de l'avis des riverains ou des food-trucks qui animent la place.

Résultats des courses, pétition des riverains, interpellation par certains conseillers municipaux, le projet est retoqué.

Et pour la petite histoire, même le PLU était contre...

Directrice de rédaction et de publication
Nathalie FORTIN-JOUANNET, 102 rue de la République 28300 Saint-Prest

En juin, nous allons à votre rencontre !

Durant tout le mois de juin, l'équipe de Vivre Saint-Prest Autrement, fera du porte-à-porte dans vos quartiers. Réservez leur un bon accueil, ils sont là pour vous écouter.

Porte-à-porte Saint-Prest 5 questions / 5 réponses

Vous n'étiez pas là lors de notre passage ?
Vous souhaitez être au courant de l'actualité communale ?
Partager un point de vue ? Proposer une idée ?
Pointer un dysfonctionnement ou valoriser une action locale ?

Exprimez vos souhaits, vos envies, ce que vous aimez dans notre village et ce que vous aimeriez améliorer.

Écrivez-nous sur vivresaintprestautelement@gmail.com ou scannez les QR codes ci-dessous.



Site Internet



Page Facebook